

Conseil économique et social

Distr. générale 13 mai 2025

Français

Original: anglais

Commission économique pour l'Afrique Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique Quarante-troisième réunion Addis-Abeba, 12-14 mars 2025

Point 9 de l'ordre du jour Examen et adoption du rapport du Comité d'experts, et examen des recommandations et des projets de résolution

Rapport du Comité d'experts sur sa quarantetroisième réunion

Introduction

1. La quarante-troisième réunion du Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique s'est tenue à Addis-Abeba, du 12 au 14 mars 2025 dans un format hybride permettant une participation en personne et en ligne.

Première partie

I. Ouverture de la quarante-troisième réunion du Comité d'experts et de la cinquante-septième session de la Commission économique pour l'Afrique [point 1 de l'ordre du jour]

A. Participation

- 2. Les représentants des membres ci-après de la Commission économique pour l'Afrique ont participé à la réunion : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.
- 3. Les entités suivantes du système des Nations Unies étaient représentées : Banque mondiale, Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme,



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation internationale du Travail, Organisation météorologique mondiale, Programme alimentaire mondial et Programme des Nations Unies pour l'environnement.

- 4. Des observateurs des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ci-après étaient présents : Canada, Chine, Japon, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sri Lanka et Türkiye.
- 5. Des représentants des organisations intergouvernementales et régionales suivantes étaient également présents : Banque africaine d'import-export, Banque africaine de développement, Banque arabe pour le développement économique en Afrique, Banque de commerce et de développement pour l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, Commission africaine de l'aviation civile, Commission de l'Union africaine, Forum africain sur l'administration fiscale, Organisation régionale africaine de la Confédération syndicale internationale, secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine et Union européenne.
- 6. La communauté économique régionale suivante était représentée : Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe.
- Des observateurs des entités suivantes étaient présents : AeTrade Group, Alliance pour une révolution verte en Afrique, Association des compagnies aériennes africaines, Association mondiale des opérateurs de téléphonie mobile (GSMA), Business Unity South Africa, Caritas Suisse, Centre africain pour la trasnsformation économique. Development Reimagined. École nationale de commerce et de gestion de Tanger, Enderase Youth Association, Ethiopian Aviation Forum, Ethiopian Youth Council, Ethiopian Youth Dialogue for Peace Association, Fondation AfricaNenda, Fonds vert pour le climat, Forum et réseau africains sur la dette et le développement, Global Trade Analysis Project of Purdue University, HawKar, Hurricane Island Centre for Science and Leadership, Independent Continental Youth Advisory Council on the African Continental Free Trade Area, Model Africa Union-Ethiopia, National Youth Council of Nigeria, National Youth Development Agency, New Generation University College Chapter of the United Nations Association of Ethiopia, Northern Corridor Transit and Transport Coordination Authority, Open Society Foundations, People Empowering People (PEP) Africa, Project Health Education Achievement Love (HEAL) Ethiopia, Réseau pour la justice fiscale-Afrique, Southern and Eastern Africa Trade Information and Negotiations Institute, Synergy International Systems, The Youth Print, Trade Union Congress of Namibia, Union panafricaine de la jeunesse, Uniting to Combat Neglected Tropical Diseases, Université Badji Mokhtar-Annaba, Université d'Addis-Abeba, Université Mustapha Stambouli, Women Entrepreneurs for Intra-African Trade et World Resources Institute.

B. Déclarations liminaires

- 8. La séance d'ouverture était présidée par le Secrétaire permanent du Ministère zimbabwéen des finances, du développement économique et de la promotion de l'investissement et Président du Bureau sortant du Comité d'experts, M. Andrew Byumbe.
- 9. Des déclarations liminaires ont été prononcées par le Secrétaire exécutif adjoint de la CEA chargé de l'appui aux programmes, M. António Pedro, et la Ministre d'État éthiopienne aux finances pour la coopération économique, M^{me} Semereta Sewasew.

- Dans ses observations liminaires, M. Byumbe a souligné l'immense potentiel offert par la Zone de libre-échange continentale africaine pour transformer le continent par une diversification économique et une industrialisation durable. Dans ce contexte, il a exhorté les États et les institutions d'Afrique à coordonner leur approche pour renforcer les chaînes de valeur régionales et à faire des investissements ciblés dans différents domaines, comme les infrastructures, la technologie, l'innovation et le commerce numérique, ou encore le financement vert, tout en ayant le souci d'une croissance qui soit écologiquement et socialement durable. Saluant les progrès accomplis par le Bureau, avec l'appui de la CEA, en matière de réformes financières et économiques aux niveaux régional et international, de gouvernance financière et numérique, et pour que la voix de l'Afrique pèse davantage dans la réforme de l'architecture financière mondiale, M. Bvumbe a en outre appelé à faire fond sur ces réalisations et à mettre en place des stratégies favorisant la transformation économique grâce aux possibilités de la Zone.
- 11. Dans sa déclaration, le Secrétaire exécutif adjoint de la CEA chargé de l'appui aux programmes a souligné que l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, en plus d'être un plan de développement pour l'Afrique, constituait également une tribune lui permettant d'affirmer sa position de manière unifiée. Notant que la mise en œuvre de l'Accord se heurtait à des difficultés, notamment une certaine lenteur dans la ratification de ses protocoles, il a réaffirmé la détermination de la CEA à aider ses membres à saisir l'occasion offerte par l'Accord et il a engagé les experts à proposer des actions stratégiques et transformatrices pour sa mise en œuvre.
- 12. Dans son allocution, M^{me} Sewasew a quant à elle appelé à l'application de solutions novatrices pour lever des obstacles tels que l'insuffisance des infrastructures, la fragmentation des politiques et les contraintes financières. Elle a insisté sur la nécessité d'harmoniser les politiques commerciales et les procédures douanières, de consolider les infrastructures régionales par des investissements, de lutter contre la violence extrémiste et d'améliorer la liberté de circulation des personnes et des biens. Exhortant les experts à formuler des recommandations pragmatiques pour concrétiser la Zone, elle a souligné la volonté de son gouvernement de renforcer l'intégration régionale par le commerce, en précisant les mesures stratégiques qu'il avait déjà prises.

II. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail [point 2 de l'ordre du jour]

13. Les pays ci-après ont été élus à l'unanimité par le Comité pour former le nouveau Bureau :

Président : Maroc

Premier Vice-Président : Cameroun

Deuxième Vice-Président : Bénin Troisième Vice-Président : Kenya

Rapporteur: Zimbabwe

25-00584 3/2**9**

- 14. À la suite d'une déclaration d'acceptation prononcée par M. Zakaria El Harmiri, Président nouvellement élu et par ailleurs Chef du Service des affaires africaines multilatérales du Ministère marocain de l'économie et des finances, le Comité a adopté sans modification le programme de travail et l'ordre du jour ci-après, établis d'après le projet de programme de travail (E/ECA/COE/43/3/Rev.2) et l'ordre du jour provisoire (E/ECA/COE/43/1) qui avaient été distribués :
 - 1. Ouverture de la quarante-troisième réunion du Comité d'experts et de la cinquante-septième session de la Commission économique pour l'Afrique.
 - 2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
 - 3. Aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique.
 - 4. Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique.
 - 5. Présentation du thème de la cinquante-septième session de la Commission économique pour l'Afrique.
 - 6. Questions statutaires:
 - a) Rapport du Secrétaire exécutif sur les activités de la Commission économique pour l'Afrique (couvrant la période allant de mars 2024 à février 2025);
 - b) Rapport sur la suite donnée aux résolutions issues de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique;
 - c) Rapport du Forum régional africain pour le développement durable sur sa dixième session et ses activités de suivi ;
 - d) Rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique;
 - e) Projets de plan-programme et de budget-programme pour 2026;
 - f) Rapports sur les travaux des organes subsidiaires de la Commission économique pour l'Afrique;
 - g) Rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024;
 - h) Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés : rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des domaines prioritaires en Afrique.
 - 7. Date, lieu et thème de la cinquante-huitième session de la Commission économique pour l'Afrique.
 - 8. Questions diverses.
 - 9. Examen et adoption du rapport du Comité d'experts, et examen des recommandations et des projets de résolution.
 - 10. Clôture de la quarante-troisième réunion du Comité d'experts.

Deuxième partie

Compte rendu des travaux

III. Aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique [point 3 de l'ordre du jour]

A. Présentation

Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a présenté un aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique (E/ECA/COE/43/4). Il a souligné que la croissance économique dans la région devrait se redresser, à la faveur de l'atténuation des pressions inflationnistes, de la diminution progressive de la dette et des réformes significatives entreprises dans certains pays. Il a ajouté que la croissance, bien que résiliente, était restée en deçà des niveaux nécessaires au développement durable. À court et à moyen terme, la consommation privée et l'augmentation des exportations continueraient à soutenir la croissance. La contribution du commerce à la croissance sur le continent était toutefois restée inférieure aux niveaux historiques. Le fait que le commerce intra-africain était plus diversifié que les échanges du continent avec le reste du monde avait incité à promouvoir la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Néanmoins, il y avait encore des risques de dégradation liés, notamment, à l'incertitude économique mondiale, à la fragmentation, à la diminution de l'aide et aux tensions géopolitiques, autant de défis importants pour la croissance de la région.

B. Débat

Au cours du débat qui a suivi, les experts ont mis en évidence plusieurs problèmes affectant les économies africaines, notamment l'expansion du secteur informel, l'accès limité au financement du développement et à la technologie, l'augmentation du niveau d'endettement, les effets des changements climatiques et les tensions géopolitiques persistantes. Ils ont salué les recommandations pratiques formulées dans le rapport et ont estimé que l'Afrique devait mettre en œuvre des mesures visant à améliorer l'administration fiscale et l'efficacité de la collecte des recettes. Ils ont souligné l'importance d'investissements ciblés dans les infrastructures et d'initiatives visant à renforcer les entreprises informelles, mesures essentielles pour stimuler leur compétitivité et leur productivité. Des préoccupations ont été exprimées au sujet de l'augmentation des niveaux d'endettement, de la nécessité de stratégies innovantes de financement de la dette, de la mobilisation des recettes et de l'impératif de la lutte contre les flux financiers illicites grâce à des partenariats renforcés sur l'ensemble du continent. Ils ont appelé à des mesures énergiques pour améliorer la productivité et, en particulier, à des investissements plus importants dans les infrastructures, qui étaient le fondement d'une croissance durable, et ont averti que la dynamique démographique, si elle n'était pas maîtrisée, pourrait saper les récents progrès économiques. Ils ont souligné l'importance d'un secteur privé dynamique et la nécessité d'améliorer l'accès au financement. Ils ont souligné qu'il était essentiel de prendre, dans le cadre de l'Accord, des mesures visant à créer une monnaie commune et une union monétaire dans le bon ordre, notamment en veillant à ce qu'un marché africain unique des biens et des services soit établi et fonctionne efficacement avant de passer à une monnaie unifiée.

25-00584 **5/29**

C. Recommandations

- 17. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :
 - a) Les membres de la CEA sont encouragés :
 - i) À élargir l'assiette fiscale en formalisant le secteur informel, améliorer l'accès au crédit et à un soutien ciblé, investir dans les infrastructures et diversifier les économies, en vue de stimuler l'emploi, la compétitivité et la productivité;
 - ii) À augmenter les recettes fiscales en renforçant l'administration fiscale et en exploitant les technologies numériques ;
 - iii) À optimiser les dépenses publiques pour assurer la viabilité de la dette à long terme ;
 - iv) À promouvoir la création d'emplois et l'esprit d'entreprise en investissant dans l'éducation des jeunes, en élargissant l'accès au crédit et en renforçant l'appui des pouvoirs publics au secteur informel:

b) La CEA est encouragée:

- i) À soutenir ses membres dans l'élaboration de mécanismes visant à inciter le secteur privé à jouer un rôle important dans la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, grâce à des mesures de sensibilisation, de renforcement des capacités et d'amélioration de l'accès au financement et à l'investissement direct étranger;
- ii) À aider ses membres à réduire leur forte dépendance à l'égard de la dette et leur exposition aux risques qui y sont associés en améliorant la gouvernance de la dette, en luttant contre les flux financiers illicites et en formalisant le secteur informel, afin de favoriser la création d'emplois et l'esprit d'entreprise;
- iii) À donner des orientations générales à ses membres et leur apporter un appui technique pour renforcer la perception des recettes provenant des services et activités numériques ;
- iv) À soutenir ses membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de gestion de la croissance démographique afin que celle-ci ne compromette pas les acquis économiques.

IV. Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique [point 4 de l'ordre du jour]

A. Présentation

18. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a présenté une évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique (E/ECA/COE/43/5/Rev.1). Le rapport faisait ressortir plusieurs obstacles à la pleine intégration du continent, notamment la lenteur de la croissance, la poursuite des conflits et la persistance des répercussions économiques de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Bien que la signature et la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine aient constitué des avancées majeures, le commerce régional n'avait que peu progressé, les échanges intra-africains représentant à peine 14,6 % du commerce total du continent. Afin de tirer tout le parti possible

de l'Accord, il était essentiel de mettre à profit le Plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain et de promouvoir la libre circulation des personnes.

B. Débat

Au cours du débat qui a suivi, les experts ont noté qu'en dépit des efforts actuellement déployés pour approfondir l'intégration régionale, l'Afrique connaissait des revers. Pour exploiter pleinement l'Accord, il fallait appliquer le Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine, relatif à la libre circulation des personnes, au droit de séjour et au droit d'établissement, remédier lacunes d'infrastructures, aux en matière promouvoir l'industrialisation, accélérer la mise en œuvre du Système panafricain de paiement et de règlement et réformer les systèmes éducatifs. La paix et la sécurité revêtaient par ailleurs une importance capitale. Ils ont préconisé l'élaboration d'une feuille de route claire aux fins de la bonne application des protocoles à l'Accord et insisté sur la nécessité d'une collaboration renforcée entre la CEA, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement en vue d'avancer plus rapidement sur la voie de l'intégration régionale.

C. Recommandations

- 20. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :
 - a) Les membres de la CEA sont encouragés :
 - i) À accélérer la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et du Plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain;
 - ii) À Accélérer la ratification des protocoles à l'Accord relatifs à l'investissement, aux droits de propriété intellectuelle, au commerce numérique, à la politique de la concurrence et aux femmes et aux jeunes dans le commerce ;
 - iii) À ratifier le Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine, relatif à la libre circulation des personnes, au droit de séjour et au droit d'établissement;
 - iv) À accroître l'investissement dans les infrastructures, y compris dans le cadre du Programme de développement des infrastructures en Afrique;
 - v) À améliorer l'interopérabilité des systèmes d'immigration et de douane par le recours à des plateformes numériques, de manière à faciliter les déplacements et à renforcer la sécurité;
 - vi) À réformer les systèmes éducatifs et à investir davantage dans la formation professionnelle ;
 - vii) À poursuivre la simplification des procédures commerciales et douanières, notamment par l'adoption à grande échelle de guichets uniques et de systèmes électroniques ;
 - viii) À avancer dans la mise en place du Système panafricain de paiement et de règlement ;
 - b) La CEA est encouragée :
 - i) À soutenir ses membres et les communautés économiques régionales dans la mise en œuvre de stratégies nationales et régionales relatives à l'Accord;

25-00584 **7/29**

- ii) À appuyer la promotion de partenariats public-privé, à améliorer les outils de gestion et à renforcer la capacité des pays à élaborer des projets d'infrastructure susceptibles d'attirer un financement ;
- iii) À consolider les partenariats avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et d'autres parties prenantes au profit de l'intégration régionale;
- iv) À établir, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, un plan d'étapes pour répondre aux préoccupations concernant la ratification et la mise en œuvre du Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine, relatif à la libre circulation des personnes, au droit de séjour et au droit d'établissement.

V. Présentation du thème de la cinquante-septième session de la Commission économique pour l'Afrique

[point 5 de l'ordre du jour]

A. Présentation

21. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Secrétaire exécutive adjointe chargée des programmes et Économiste en chef de la CEA, M^{me} Hanan Morsy, a présenté un rapport sur le thème de la cinquante-septième session de la Commission, « Faire progresser la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine : proposition d'actions stratégiques transformatrices » (E/ECA/COE/43/6-E/ECA/CM/57/4). Elle a mis en exergue les difficultés à surmonter pour mettre l'Accord au service du développement durable et insisté sur les possibilités inexploitées qui restaient à saisir pour approfondir l'intégration commerciale au sein de la Zone de libre-échange continentale africaine, d'où il pouvait découler d'importants bénéfices sur le plan socioéconomique.

B. Débat

- 22. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont souligné que l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine était une initiative transformatrice et novatrice. Ils ont toutefois insisté sur le fait que sa réussite supposait de mobiliser sans délai une volonté politique plus forte, et approuvé à ce titre les mesures transformatrices proposées dans le rapport. Par ailleurs, ils ont observé que la ratification avait beau progresser, la transposition de l'Accord à l'échelon local restait un défi de taille qui demandait des programmes nationaux ciblés. Ils ont en outre mis l'accent sur le besoin urgent d'harmoniser politiques nationales et engagements régionaux.
- 23. Les experts ont appelé au développement des marchés de capitaux afin de combler les déficits de financement sur le continent. Ils ont souligné l'intérêt que la numérisation et la technologie revêtaient pour la mise en œuvre de l'Accord, notant que les guichets uniques étaient de nature à réduire le coût des transactions. Ils ont insisté sur l'importance des infrastructures liées au commerce, notamment les plateformes numériques et les transports transfrontières, et sur la nécessité de simplifier les procédures douanières. Le Système panafricain de paiement et de règlement a été mis en avant comme une solution permettant de réduire la dépendance à l'égard des devises et d'accélérer les paiements commerciaux. En revanche, le coût élevé du transport aérien et la desserte limitée des lignes aériennes intérieures à l'Afrique ont été considérés comme des obstacles à l'intégration économique.

24. Les experts ont reconnu le rôle crucial du secteur privé, en particulier les petites et moyennes entreprises, dans la mise en œuvre de l'Accord. Ils ont préconisé un soutien financier accru, des investissements dans les pôles industriels et une collaboration renforcée entre les gouvernements et le secteur privé. Enfin, ils ont souligné la nécessité de sensibiliser les différentes parties prenantes aux initiatives existantes.

C. Recommandations

- 25. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :
 - a) Les membres de la CEA sont encouragés :
 - i) À accélérer la transposition de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine à l'échelon local en renforçant les comités nationaux et en mobilisant les parties prenantes;
 - ii) À investir dans les infrastructures liées au commerce, notamment les plateformes numériques et les transports transfrontières, et à moderniser les procédures douanières;
 - iii) À aider les petites et moyennes entreprises à tirer parti de l'Accord, en investissant dans le développement du capital humain, en élargissant l'accès au crédit, en promouvant les pôles industriels et en encourageant les partenariats public-privé;
 - iv) À resserrer la collaboration avec le secteur privé dans la mise en œuvre de l'Accord;
 - v) À harmoniser les politiques financières et d'investissement et à consolider les marchés de capitaux afin de stimuler les investissements intra-africains;
 - vi) À incorporer le développement des capacités et la formation concernant l'Accord dans les programmes des établissements d'enseignement supérieur ;
 - b) La CEA est encouragée :
 - i) À fournir une assistance technique continue pour la transposition de l'Accord à l'échelon local et pour sa mise en œuvre;
 - ii) À faire mieux connaître les instruments existants, notamment le fonds d'ajustement de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui peuvent servir à la mise en œuvre de l'Accord;
 - iii) À évaluer les défis et les goulets d'étranglement liés à la ratification de l'Accord et de ses protocoles et à leur transposition à l'échelon local;
 - iv) À promouvoir les efforts visant à consolider les marchés financiers au moyen de réformes de politiques et d'un renforcement des capacités ;
 - v) À soutenir l'harmonisation et la coordination stratégiques avec les communautés économiques régionales en vue de faire progresser l'intégration régionale, dans le respect de la souveraineté nationale.

25-00584 **9/29**

VI. Questions statutaires [point 6 de l'ordre du jour]

- A. Rapport du Secrétaire exécutif sur les activités de la Commission économique pour l'Afrique (couvrant la période allant de mars 2024 à février 2025)
- B. Rapport sur la suite donnée aux résolutions issues de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique

1. Présentation

26. Au titre des points 6 a) et 6 b) de l'ordre du jour, des représentants du secrétariat ont présenté le rapport du Secrétaire exécutif sur les activités de la Commission économique pour l'Afrique (couvrant la période allant de mars 2024 à février 2025) (E/ECA/COE/43/7) et le rapport sur la suite donnée aux résolutions issues de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique (E/ECA/COE/43/8).

2. Débat

- Au cours du débat qui a suivi, les experts ont félicité le secrétariat de l'assistance technique et institutionnelle fournie aux membres de la CEA, notamment en ce qui concernait l'élaboration de stratégies nationales pour la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et de « compléments verts » à ces stratégies. Ils ont souligné l'importance de la mobilisation des ressources nationales pour atteindre les objectifs de développement durable et favoriser le commerce et le développement de l'Afrique. Constatant l'appui de divers partenaires aux efforts visant à renforcer la mobilisation des ressources nationales, notamment grâce au renforcement de l'administration fiscale, ils ont appelé la CEA à jouer un rôle de premier plan dans la création de synergies et la normalisation des pratiques afin d'éviter les doubles emplois. Ils ont posé des questions sur le protocole d'accord entre la CEA et le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine et ont demandé des précisions sur les avantages dudit protocole pour les membres de la CEA. Ils ont également demandé des données plus probantes sur l'impact des interventions de la CEA sur les ratios impôt/produit intérieur brut dans les pays qui avaient bénéficié de son appui, indiquant que cela faciliterait l'analyse des enseignements à tirer.
- 28. Les experts ont souligné le rôle joué par les communautés économiques régionales dans le développement de corridors sous-régionaux d'infrastructures stratégiques pour compléter le cadre plus large de développement des infrastructures continentales. Ils ont demandé des orientations sur l'accès à l'appui de la CEA. Le secrétariat a répondu que l'appui technique fourni par la CEA était soit le résultat d'activités de planification stratégique, soit une réponse aux besoins de ses membres. La CEA avait également continué à soutenir le développement des infrastructures continentales et sous-régionale et la mise en place de corridors de transport dans le cadre du Programme de développement de l'infrastructure en Afrique. Des effets positifs, notamment une mobilisation accrue des ressources nationales, avaient été observés dans les pays qui recevaient une assistance de la CEA.

3. Recommandations

- 29. À la lumière du débats le Comité a formulé les recommandations suivantes :
 - a) Les membres de la CEA sont encouragés :
 - i) À tirer parti du soutien technique de la CEA dans des domaines prioritaires tels que l'amélioration de la mobilisation des ressources nationales, y compris le renforcement de l'administration fiscale;
 - ii) À donner la priorité aux investissements dans les corridors sous-régionaux d'infrastructures stratégiques, tels que les routes, les chemins de fer et les projets énergétiques, afin de compléter les efforts de développement des infrastructures continentales ;
 - iii) À exploiter les avancées technologiques afin de créer de la valeur dans l'économie circulaire et donner aux femmes et aux jeunes entrepreneurs les moyens d'agir grâce à des programmes ciblés de renforcement des capacités;

b) La CEA est encouragée :

- i) À améliorer l'assistance qu'elle fournit à ses membres pour favoriser l'harmonisation et la normalisation des divers efforts de mobilisation des ressources nationales :
- ii) À promouvoir l'apprentissage entre pairs et le partage des connaissances entre ses membres afin de diffuser les meilleures pratiques et les stratégies fructueuses;
- iii) À utiliser des mécanismes de suivi et d'évaluation solides afin de suivre les progrès qu'elle a réalisés dans la mise en œuvre d'initiatives et la fourniture d'un soutien à ses membres, et d'en déterminer l'impact;
- iv) À renforcer le rôle des communautés économiques régionales dans le soutien au développement des infrastructures sous-régionales ;
- v) À continuer d'apporter un soutien technique à l'élaboration et à l'application des stratégies nationales pour la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et des « compléments verts » à ces stratégies.

C. Rapport du Forum régional africain pour le développement durable sur les travaux de sa dixième session et ses activités de suivi

D. Rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

1. Présentation

30. Au titre des points 6 c) et d), des représentants du secrétariat ont présenté le rapport du Forum régional africain pour le développement durable sur les travaux de sa dixième session et ses activités de suivi (E/ECA/COE/43/9) et le rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (E/ECA/COE/43/10).

2. Débat

- 31. Au cours du débat qui a suivi, les experts se sont félicités des résultats de la dixième session du Forum régional africain pour le développement durable et des mesures concrètes prises pour atteindre les objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine. Ils se sont inquiétés de la lenteur des progrès accomplis dans cette voie et ont appelé toutes les parties prenantes à appliquer d'urgence et comme il convenait les recommandations formulées dans les textes issus du Forum et à entreprendre des actions transformatrices en vue d'accélérer la réalisation des objectifs en question. Ils ont souligné qu'il fallait des mécanismes plus robustes pour suivre l'état d'avancement des deux programmes, et des moyens plus importants pour leur mise en œuvre. L'Ouganda a indiqué qu'il était prêt à accueillir la onzième session du Forum, du 9 au 11 avril 2025, et invité tous les participants à y assister, compte tenu du rôle important qu'elle était appelée à jouer en faveur de l'emploi, de la croissance économique et de la mise en œuvre des deux programmes.
- 32. Les experts ont reconnu que l'industrialisation, en particulier dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine, constituait un facteur essentiel de création d'emplois et de transformation structurelle, et qu'il était nécessaire de déterminer et d'atténuer les risques en matière d'investissement. Ils ont insisté sur le fait qu'il importait d'établir une nouvelle génération de zones économiques spéciales et d'exploiter le dividende démographique en offrant des possibilités d'emploi aux jeunes et aux femmes. Ils ont fait observer que les mesures retenues en vue de favoriser l'action climatique, la transition vers l'économie bleue et l'économie verte et les partenariats multipartites revêtaient une importance cruciale pour garantir un développement inclusif et durable.
- 33. Ils ont souligné que l'accès limité à des financements abordables freinait considérablement la productivité, préconisant une plus forte mobilisation des ressources, la mise en place de financements nationaux novateurs, le développement des marchés de capitaux et l'adoption de nouvelles stratégies pour améliorer les notes de crédit. Ils ont mis l'accent sur le rôle central du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et de l'Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et appelé à financer durablement ces dispositifs afin d'en maintenir l'efficacité.

3. Recommandations

- 34. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :
 - a) Les membres de la CEA sont encouragés :
 - i) À accélérer la mise en œuvre des recommandations formulées dans les textes issus de la dixième session du Forum régional africain pour le développement durable, à entreprendre d'autres actions transformatrices et à tirer parti du Forum et d'autres mécanismes afin de renforcer l'apprentissage entre pairs et la coopération Sud-Sud et triangulaire en matière de pratiques exemplaires ;
 - ii) À améliorer le climat des affaires en accroissant la disponibilité des données sur les possibilités et stratégies d'investissement et en réduisant les distorsions du marché;
 - b) La CEA est encouragée :
 - i) À fournir des orientations et des possibilités d'action visant à sensibiliser à la nécessité d'un alignement plus étroit entre les

- objectifs du Programme 2030 et ceux de l'Agenda 2063, et d'efforts concertés pour accélérer leur mise en œuvre conjointe;
- ii) À accentuer l'appui qu'elle apporte à ses membres en ce qui concerne le renforcement des capacités, la mise en commun des données d'expérience et l'apprentissage entre pairs, de façon à étendre et reproduire les réussites, notamment pour ce qui a trait à la mobilisation des ressources nationales et aux modes de financement novateurs, comme le développement des marchés de capitaux et la mise en place de systèmes de notation de crédit;
- iii) À créer une plateforme statistique intégrée qui serve de registre pour les données ventilées par zone géographique sur les progrès réalisés pour atteindre les objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063;
- iv) À aider ses membres à établir une nouvelle génération de zones économiques spéciales, notamment en renforçant leur capacité à négocier avec les investisseurs, à stimuler les exportations à valeur ajoutée et à exploiter les chaînes de valeur régionales pour parvenir à une croissance durable ;
- v) À continuer de fournir une assistance technique à ses membres afin qu'ils soient mieux à même d'agir face aux changements climatiques, de promouvoir la croissance bleue et la croissance verte, de passer à une économie circulaire et d'accéder à des financements durables;
- vi) À aider ses membres à adopter le Système de comptabilité nationale 2025, ainsi que des méthodes de mesure du développement durable et de la croissance économique qui ne se limitent pas au produit intérieur brut, aux fins de conformité avec les normes internationales émergentes.

E. Projets de plan-programme et de budget-programme pour 2026

1. Présentation

35. Au titre du point 6 e), des représentants du secrétariat ont présenté un résumé des projets de plan-programme et de budget pour 2026 et de l'exécution du programme pour 2024 (E/ECA/COE/43/11). Ils ont souligné qu'il importait de renforcer les fonctions essentielles de la CEA afin d'améliorer sa capacité d'action et son efficacité, pour garantir des services à valeur ajoutée et un bon rapport coûts-avantages et pour obtenir des résultats concrets et des effets visibles.

2. Débat

- 36. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont recommandé à la Conférence des ministres d'examiner et d'adopter les projets de plan-programme et de budget-programme pour 2026. Ils se sont inquiétés de la persistance de la crise de liquidités et des problèmes de financement. Ils ont noté que le budget proposé au titre du chapitre 18, qui incluait à la fois le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires, et au titre des chapitres 11 et 23, représentait un montant total de 123,5 millions de dollars pour 2026, avec une croissance nulle.
- 37. L'évolution vers un budget plus rationalisé a été saluée, tout comme le soutien que la CEA continuait d'apporter au continent face à ses problèmes de développement qui n'en finissaient pas. Les experts ont reconnu le retard qu'accusait l'Afrique au regard de diverses cibles et souligné qu'accélérer la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 supposait de mobiliser

25-00584

d'importantes ressources financières.

38. Les experts ont noté l'impact des contraintes liées au manque de liquidités sur l'efficacité opérationnelle de la CEA, insistant sur la nécessité de renforcer les mesures d'efficacité, le principe de responsabilité et l'optimisation des ressources. Ils se sont félicités que le programme de travail de la CEA ait été réajusté de manière que l'habitude cède la place à la finalité. Ils ont par ailleurs salué les stratégies employées par la CEA pour réduire les dépenses récurrentes et optimiser l'utilisation des ressources, y compris le capital humain.

3. Recommandations

- 39. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :
 - a) Les membres de la CEA sont encouragés :
 - i) À œuvrer pour que la Commission dispose de ressources adéquates afin de pouvoir continuer à s'acquitter efficacement de son mandat;
 - ii) À échanger des connaissances et à adopter des pratiques exemplaires en vue d'optimiser l'utilisation des ressources et de réduire autant que possible le gaspillage;
 - b) La CEA est encouragée :
 - i) À s'appuyer sur les liens entre ses domaines d'action stratégiques pour donner la priorité aux interventions à effet catalytique;
 - ii) À élaborer des mécanismes de financement novateurs et à mettre en œuvre des actions spécifiques afin de mobiliser des ressources supplémentaires pour l'exécution des programmes ;
 - iii) À employer plus efficacement des ressources financières limitées afin de garantir un bon rapport coûts-avantages, une gestion responsable et des résultats concrets ;
 - iv) À renforcer sa planification intégrée et son utilisation des ressources à sa disposition aux fins d'une exécution efficace des programmes et d'une rentabilité maximale.

F. Rapports sur les travaux des organes subsidiaires de la Commission économique pour l'Afrique

- 1. Comité de la gouvernance économique
- 2. Commission africaine de statistique
- a) Présentation
 - 40. Au titre du point 6 f), des représentants du secrétariat ont présenté le rapport du Comité de la gouvernance économique sur les travaux de sa deuxième réunion (E/ECA/COE/43/12) et le rapport de la Commission africaine de statistique sur les travaux de sa neuvième session (E/ECA/COE/43/13).

b) Débat

41. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont exprimé leur préoccupation quant à la capacité limitée des pays africains à négocier des questions comme celle des conventions fiscales et au risque que la Zone de libre-échange continentale africaine ne profite de manière disproportionnée aux sociétés multinationales, au détriment des pays africains. À cet égard, ils ont souligné

la nécessité de prendre des mesures réglementaires pour protéger les entreprises locales. Ils ont également souligné l'importance de s'attaquer aux flux financiers illicites et ont appelé à ce que des mesures concrètes soient prises afin de lutter contre ces flux. Soulignant la nécessité de renforcer la position de l'Afrique dans la gouvernance financière mondiale, ils ont appelé à une meilleure mobilisation des ressources nationales, à des politiques fiscales équitables et à une gestion viable de la dette, et ont insisté sur l'importance de trouver un équilibre entre croissance économique et stabilité financière. Ils ont exhorté la CEA à appuyer les initiatives de renforcement des capacités adaptées aux besoins et à la situation des pays et l'ont priée de fournir des orientations sur les modes de financement novateurs, la politique fiscale et les cadres de gouvernance.

42. Au sujet des données et des statistiques, les experts ont souligné la nécessité d'investir davantage dans le développement de la statistique et la gouvernance financière, et ont insisté sur le rôle essentiel que pourraient jouer des systèmes de statistique performants dans l'élaboration des politiques, compte tenu notamment de l'influence croissante, dans ce domaine, de l'intelligence artificielle et des mégadonnées. Ils ont également souligné la nécessité d'harmoniser les normes en matière de données, de recueillir des données ventilées et de planifier stratégiquement la modernisation des statistiques. Ils ont appelé à une meilleure représentation de l'Afrique dans les forums mondiaux de prise de décision et à une coordination plus forte entre les parties prenantes afin de garantir un développement inclusif. Ils ont souligné la nécessité d'aligner les systèmes de statistique sur les normes mondiales afin d'en améliorer la comparabilité et l'accessibilité et de veiller à ce que l'élaboration des politiques en Afrique s'appuie sur des données fiables.

c) Recommandations

- 43. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :
 - a) Les membres de la CEA sont encouragés :
 - i) À allouer des ressources financières suffisantes et régulières au développement de la statistique et promouvoir la mise en place de mécanismes de financement spécifiques à cette fin ;
 - ii) À renforcer la représentation et la participation de l'Afrique dans les plateformes et les négociations mondiales sur les questions de fiscalité internationale et de financement du développement;
 - b) La CEA est encouragée:
 - i) À faciliter et à intensifier les initiatives de renforcement des capacités afin de donner aux pays les moyens de participer efficacement aux négociations, notamment en ce qui concerne les conventions fiscales ;
 - ii) À continuer d'apporter son soutien à l'harmonisation des statistiques en Afrique ;
 - iii) À procéder à des évaluations fondées sur les besoins dans tous les pays africains afin de déterminer leurs lacunes particulières en matière de capacités et les possibilités de modernisation des systèmes de statistique;
 - iv) À aider ses membres à renforcer leurs capacités nationales à produire des données et des statistiques ventilées par catégories telles que le sexe, les déplacements internes, le statut de réfugié et le handicap, afin d'éclairer la prise de décision et de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté.

25-00584

3. Institut africain de développement économique et de planification

a) Présentation

44. Au titre du point 6 f), un représentant du secrétariat a présenté le rapport d'activité de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) (E/ECA/COE/43/14).

b) Débat

45. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont salué le travail accompli par l'IDEP dans la mise en œuvre d'activités ciblées de développement des capacités répondant aux besoins des membres de la CEA. Ils ont exprimé leur solidarité avec l'IDEP en ce qui concerne l'impact sur ses opérations des arriérés de contributions annuelles dus par les membres de la CEA.

c) Recommandations

- 46. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :
 - a) Les membres de la CEA sont encouragés :
 - i) À donner la priorité au paiement de leurs arriérés et à verser leurs contributions annuelles au budget de l'IDEP;
 - ii) À renforcer la coopération Sud-Sud par le partage de données d'expérience et de bonnes pratiques entre les pays africains, dans des domaines tels que le commerce et l'intégration régionale, la mobilisation des ressources, l'économie numérique, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, l'industrialisation inclusive et durable, la création d'emplois et le dividende démographique;

b) La CEA est encouragée :

- i) À mettre en place un programme de soutien global, y compris des programmes de renforcement des capacités ayant une portée élargie et assortis d'analyses des politiques et de solutions sur mesure, afin de répondre aux besoins spécifiques et aux nouveaux défis de développement auxquels sont confrontés les membres de la CEA;
- ii) À continuer de collaborer avec les communautés économiques régionales et d'autres organisations et centres d'excellence internationaux, régionaux et sous-régionaux pour mettre en œuvre des activités de renforcement des capacités.

4. Comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts

5. Réunions préparatoires sous-régionales

a) Présentation

47. Au titre du point 6 f), des représentants du secrétariat ont présenté les rapports sur les réunions des comités intergouvernementaux sous-régionaux de hauts fonctionnaires et d'experts (E/ECA/COE/43/15/Rev.1, E/ECA/COE/43/16 et E/ECA/COE/43/17/Rev.1) et ont rendu compte oralement des réunions sous-régionales préparatoires à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.

b) Débat

48. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont félicité le secrétariat pour les travaux qu'il a menés dans un grand nombre de domaines prioritaires, dont la sécurité alimentaire et énergétique, la lutte contre les changements climatiques, la mobilisation de ressources, la participation des jeunes et la mise

en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine aux niveaux national et régional, sous la forme de programmes de production de connaissances et de renforcement des capacités. Ils ont également loué le travail de la CEA, en ce qu'elle avait su défendre les intérêts des jeunes dans les instances régionales et internationales.

c) Recommandations

- 49. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :
 - a) Les membres de la CEA sont encouragés :
 - i) À faciliter et à accroître la participation des jeunes à la conception et à la mise en œuvre de cadres de développement nationaux et continentaux conformes aux programmes mondiaux et continentaux, et à en renforcer l'efficacité;
 - ii) À veiller à ce que les questions de protection sociale et de normes du travail soient suffisamment prises en compte dans les efforts qu'ils déploient pour mettre en œuvre l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine;
 - iii) À promouvoir la libre circulation des personnes par l'adoption, la ratification et la mise en œuvre du Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine, relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement;
 - iv) À accroître les investissements dans les infrastructures transfrontières afin de faciliter la mise en œuvre de l'Accord;

b) La CEA est encouragée :

- i) À poursuivre ses travaux sur les répercussions des obstacles non tarifaires, et à présenter à ses membres des recommandations concernant la manière de supprimer les entraves au commerce intra-africain;
- ii) À renforcer l'appui qu'elle apporte aux pays sortant d'un conflit pour assurer leur relèvement et leur développement par des interventions à court et à moyen terme ;
- iii) À poursuivre ses travaux au sujet de l'incidence des changements climatiques sur la sécurité alimentaire, et à évaluer la menace que les problèmes environnementaux font peser sur le développement économique et social;
- iv) À renforcer les capacités des pays à formuler des idées, des moyens d'action et des stratégies d'investissement, en s'appuyant sur des données, pour tirer parti du capital naturel, de l'économie bleue et de l'économie circulaire, et à mettre en place des mécanismes de financement novateurs pour une croissance et une diversification économiques durables ;
- v) À continuer de fournir une assistance technique à ses membres en ce qui concerne leurs stratégies nationales de mise en œuvre de l'Accord et de « compléments verts » à ces stratégies, notamment par des programmes de renforcement des capacités ciblant les microentreprises et les petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes et des jeunes ;
- vi) À appuyer les efforts déployés par ses membres et par les communautés économiques régionales pour accélérer une transition énergétique équitable grâce à la recherche et au renforcement des capacités ;

25-00584 **17/29**

- vii) À augmenter les capacités des pays africains à améliorer la gestion de leur dette et à mobiliser des ressources intérieures et extérieures, par exemple, en mettant à profit les contributions de la diaspora, en encourageant la coopération régionale, en favorisant la mise en place de chaînes de valeur écologiques et en renforçant l'intégration du commerce numérique.
- G. Rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
- H. Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés : rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des domaines prioritaires en Afrique

1. Présentation

50. Au titre des points 6 g) et 6 h), des représentants du secrétariat ont présenté le rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 (E/ECA/COE/43/18/Rev.1) et le rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des domaines prioritaires en Afrique relevant du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés (E/ECA/COE/43/19). La Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, M^{me} Rabab Fatima, a pris la parole au sujet des pays en développement sans littoral et des pays les moins avancés d'Afrique.

2. Débat

51. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont noté que les avancées des pays en développement sans littoral dans la mise en œuvre des priorités du programme d'action de Vienne étaient mitigées. Ils ont souligné le rôle crucial que les pays côtiers pouvaient jouer en facilitant le transit des marchandises à destination et en provenance de ces pays, ainsi que l'importance des systèmes douaniers intégrés et de la collaboration au sein des communautés économiques régionales. Un soutien supplémentaire était nécessaire pour mettre en œuvre les stratégies relatives à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, renforcer les infrastructures et intégrer les pays africains dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. Des défis tels que l'insoutenabilité de la dette et la faible marge de manœuvre budgétaire étaient communs aux pays les moins avancés et à la plupart des pays africains. En outre, les experts ont souligné l'importance d'une mobilisation collective pour permettre aux femmes et aux jeunes de bénéficier de l'Accord et ont exhorté la CEA à continuer d'apporter son soutien aux pays les moins avancés à cet égard.

3. Recommandations

- 52. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :
- a) Les membres de la CEA qui font partie des pays en développement sans littoral ou des pays les moins avancés sont encouragés :
 - i) À redoubler d'efforts pour recueillir des données de qualité, notamment au moyen d'approches intégrées qui associent les sources de données traditionnelles, telles que les études et les dossiers administratifs, et de nouvelles sources de données ;

- ii) À aligner les plans nationaux de développement sur le Programme d'action de Doha et à faire en sorte de corréler le Programme d'action aux budgets nationaux;
- iii) À stimuler la mobilisation de ressources nationales grâce à des mesures fiscales novatrices, concernant notamment les paiements numériques et la taxation du secteur informel, à l'imposition de droits d'accise sur les produits nocifs, à l'amélioration de l'efficacité des dépenses, à l'exploitation des fonds de pension et des fonds souverains et à la lutte contre les flux financiers illicites ;
- iv) À mettre en place des systèmes de protection sociale solides qui ciblent les populations vulnérables, en particulier dans les périodes difficiles, en s'appuyant sur les technologies numériques;
- v) À promouvoir les investissements nationaux dans les infrastructures, y compris en ce qui concerne les transports, l'information, la communication et les technologies numériques;
- vi) À adopter des politiques et à accroître les investissements qui contribuent à la diversification des exportations, à l'augmentation de la valeur ajoutée et à la diversification globale de l'économie;
- vii) À redoubler d'efforts pour mobiliser les investissements directs étrangers et nationaux ;
- b) En ce qui concerne ses membres les moins avancés, la CEA est encouragée :
 - i) À promouvoir l'élaboration d'une approche unifiée de la gestion viable de la dette dans le cadre de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, du Groupe de travail africain de haut niveau sur la réforme de l'architecture financière mondiale et des mesures visant à réformer le Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette;
 - ii) À plaider pour l'augmentation des ressources concessionnelles, l'assistance technique, la capitalisation des banques multilatérales de développement, la réforme des droits de tirage spéciaux et des notations de crédit plus équitables ;
 - iii) À fournir un soutien technique pour renforcer les systèmes de protection sociale, améliorer les capacités commerciales, réduire les coûts commerciaux, diversifier les exportations et renforcer l'intégration économique mondiale;
 - iv) À aider les pays en développement sans littoral et les pays de transit à mettre en œuvre des projets d'infrastructures régionales et à attirer des investissements directs étrangers ;
 - v) À appuyer l'élaboration de stratégies de mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, en vue de promouvoir le développement des chaînes de valeur, l'industrialisation et la diversification de l'économie;
 - vi) À collaborer avec les partenaires de développement pour renforcer le capital humain, donner aux femmes entrepreneurs les moyens d'agir et améliorer la participation des femmes aux possibilités offertes par la mise en œuvre de l'Accord;

25-00584 **19/29**

vii) À appuyer les initiatives africaines visant à améliorer la connectivité et l'intégration en Afrique, afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne et la réalisation des objectifs de développement durable.

VII. Date, lieu et thème de la cinquante-huitième session de la Commission économique pour l'Afrique [point 7 de l'ordre du jour]

A. Présentation

- 53. Un représentant du secrétariat a présenté une note sur la date, le lieu et le thème de la cinquante-huitième session de la Commission économique pour l'Afrique (E/ECA/COE/43/20). Dans cette note, il avait été proposé que la cinquante-huitième session se tienne en mars 2026, sur l'un des thèmes formulés par la CEA dans le cadre d'un processus consultatif et soumis au Comité pour examen, à savoir :
- a) Première option : « L'avenir du travail en Afrique dans un contexte de changements démographiques, technologiques et climatiques » ;
- b) Deuxième option : « La croissance par l'innovation : exploiter les données et les technologies de pointe au service de la transformation économique de l'Afrique » ;
- c) Troisième option : « exploiter les ressources naturelles, la biodiversité et le financement du climat au service de la résilience économique et climatique en Afrique ».

B. Débat

- 54. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont exprimé leur préférence pour le thème : « La croissance par l'innovation : exploiter les données et les technologies de pointe au service de la transformation économique de l'Afrique », soulignant qu'il était tourné vers l'avenir et conforme à l'aspiration au changement de l'Afrique. En outre, les débats sur ce thème contribueraient à éviter le risque que l'Afrique soit laissée pour compte dans l'ère numérique et à répondre à la nécessité de développer des infrastructures numériques.
- 55. Le Maroc a proposé d'accueillir la cinquante-huitième session de la Commission sur le thème retenu. Cette offre a été accueillie avec satisfaction et soutenue à l'unanimité par le Comité, sans aucune objection.

C. Recommandations

- 56. À la lumière du débat, le Comité a fait les recommandations suivantes :
- a) La cinquante-huitième session de la Commission économique pour l'Afrique devrait se tenir sur le thème : « La croissance par l'innovation : exploiter les données et les technologies de pointe au service de la transformation économique de l'Afrique » ;
- b) L'offre du Maroc d'accueillir la cinquante-huitième session de la Commission économique pour l'Afrique sur le thème proposé devrait être acceptée.

25-00584

VIII. Questions diverses [point 8 de l'ordre du jour]

A. Présentation

57. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les experts ont soulevé la question des difficultés de liquidité auxquelles la CEA était confrontée et la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de travail qui couvre plusieurs domaines, dont la mise en œuvre du Programme 2030, de l'Agenda 2063 et de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, dans un contexte de pénurie croissante de ressources budgétaires.

B. Débat

- 58. Au cours du débat qui a suivi, il a été précisé que l'initiative ONU80, lancée récemment par le Secrétaire général, était une réponse directe à cette question et que des actions tangibles visant à réorganiser le travail de l'ONU seraient définies dans le cadre de cette initiative, ce qui comprendrait la rationalisation des efforts et la garantie d'une approche holistique et synergique du travail de l'Organisation sur divers cadres de développement mondiaux et régionaux. Le programme intégré de développement des capacités IDEP et la boîte à outils de planification et d'établissement de rapports intégrés ont été présentés comme des exemples d'efforts déployés par la CEA pour renforcer l'alignement et les liens entre les différents aspects de son travail.
- 59. Les experts ont fait observer qu'il était difficile de suivre les progrès accomplis tant par les membres de la CEA que par la CEA elle-même dans l'application des recommandations de la Conférence des ministres et d'en rendre compte.

C. Recommandations

- 60. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :
- a) Les membres de la CEA sont encouragés à établir des rapports sous-régionaux thématiques et consolidés sur l'application des recommandations de la Conférence des ministres qui leur sont adressées ;
 - b) La CEA est encouragée :
 - i) À continuer d'explorer et d'adopter de nouvelles initiatives et approches pour harmoniser et rationaliser davantage ses activités, afin d'optimiser les ressources et de faire en sorte que ses travaux aient un impact plus important;
 - ii) À établir un rapport sur l'application des recommandations de la Conférence des ministres qui lui sont adressées.

IX. Examen et adoption du rapport de la réunion du Comité d'experts, et examen des recommandations et des projets de résolutions [point 9 de l'ordre du jour]

61. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a examiné le projet de rapport de sa réunion, ainsi que les projets de résolutions pour examen et adoption par la Conférence des ministres. Plusieurs experts ont fait des commentaires et proposé d'apporter des modifications au rapport et aux projets de résolution. Après une discussion approfondie, le Comité a adopté le rapport à l'unanimité. Les projets de résolution, tels que modifiés par le Comité, sont joints en annexe au présent rapport pour examen et adoption par la Conférence

des ministres.

X. Clôture de la quarante-troisième réunion du Comité d'experts [point 10 de l'ordre du jour]

- 62. Des déclarations finales ont été prononcées par la Secrétaire exécutive adjointe chargée des programmes et Économiste en chef de la CEA et par M. El Harmiri.
- 63. Dans sa déclaration, la Secrétaire exécutive adjointe chargée des programmes et Économiste en chef de la CEA a rappelé les cinq domaines d'action prioritaires qui avaient émergé de la réunion, à savoir : accélérer l'industrialisation et créer davantage de valeur ajoutée ; combler les lacunes en matière d'infrastructure et de connectivité ; plaider pour la transformation numérique et la facilitation des échanges ; investir dans les efforts visant à développer le capital humain pour l'avenir du travail ; et renforcer la stabilité macroéconomique et la gouvernance. Elle a également souligné la nécessité d'accélérer la suppression des barrières commerciales et d'améliorer la logistique, ainsi que de forger des partenariats solides, en Afrique et au-delà.
- 64. M. El Harmiri a fait observer que les États africains avaient la possibilité, moyennant un engagement politique fort, de stimuler l'industrialisation et d'intensifier les échanges intra-africains en tirant parti des technologies en cours de développement, notamment l'intelligence artificielle, et en accélérant la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Il a exprimé sa gratitude au Bureau, au Gouvernement éthiopien, au secrétariat et aux prestataires de services pour l'organisation réussie de la réunion.
- 65. Après ces déclarations et l'échange des courtoisies d'usage, le Président a déclaré la réunion close à 19 h 45, le vendredi 14 mars 2025.

Annexe

Projets de résolution soumis à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique pour examen

Les projets de résolution, dont le texte a été approuvé par le Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, sont présentés ci-dessous pour examen et adoption éventuelle par la Conférence des ministres.

A. Demande de renforcement de la capacité de la Commission économique pour l'Afrique à remplir ses mandats et à fournir à ses membres un soutien stratégique et technique transformationnel et axé sur les résultats

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 671 (XXV) du Conseil économique et social, en date du 29 avril 1958, relative à la création d'une commission économique pour l'Afrique,

Rappelant également la résolution 2018/23 du Conseil économique et social, en date du 7 août 2018, par laquelle le Conseil a approuvé les nouvelles orientations stratégiques de la Commission économique pour l'Afrique,

Rappelant en outre le réalignement du programme de travail de la Commission pour répondre aux nouvelles priorités et aspirations africaines en matière de développement, approuvé par sa résolution 2024/3 du 5 mars 2024 sur la réorganisation des travaux de la Commission économique pour l'Afrique, l'accent étant mis sur les principales transformations nécessaires pour accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030¹ et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine,

Notant que la Commission joue, au sein du système des Nations Unies pour le développement, un rôle vital et catalyseur dans la promotion du développement socioéconomique de ses membres, dans l'instauration de la coopération internationale sur le développement de l'Afrique, conformément à ses mandats, et dans la traduction des engagements mondiaux, y compris le Programme 2030, en actions aux niveaux régional, sous-régional et national,

Reconnaissant que l'Afrique continue d'être affectée par des crises et des conflits récurrents, à l'intérieur et à l'extérieur de la région, qui se traduisent par une vulnérabilité accrue aux chocs et aux changements socioéconomiques et environnementaux rapides, et qu'il est urgent de prendre des mesures pour éviter que les effets de ces événements ne s'aggravent encore,

Notant la nécessité de faire face aux effets des crises dans le cadre du développement durable, de la transformation économique et du renforcement de la croissance inclusive et propice à la création d'emplois,

Consciente du Pacte pour l'avenir et de ses annexes, le Pacte numérique mondial la Déclaration sur les générations futures²,

¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

² Résolution 79/1 de l'Assemblée générale.

Reconnaissant que le développement durable, dans ses trois dimensions, est un objectif central en soi,

Réaffirmant la nécessité d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, en ne laissant personne de côté, notamment par des mesures politiques concrètes et une importante mobilisation des ressources, en s'attachant tout particulièrement à répondre aux besoins des groupes de population vulnérables et à créer des possibilités pour les jeunes,

Saluant le partenariat entre l'Union africaine et le système des Nations Unies pour le développement sur la réalisation du Programme 2030 et du deuxième plan décennal de mise en œuvre (2024-2033) de l'Agenda 2063, selon l'approche « deux programmes, un cadre », et le rôle stratégique de la Commission économique pour l'Afrique dans le soutien à la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique, y compris les travaux des coalitions thématiques des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies, pour faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063,

Tenant compte des responsabilités supplémentaires que la Commission a assumées pour soutenir l'Union africaine lors de son adhésion au Groupe des Vingt, en tant que l'un des partenaires désignés de l'Union dans le domaine des connaissances, et pour contribuer à d'autres initiatives cruciales au niveau international, telles que la réforme de l'architecture financière mondiale et la lutte contre les flux financiers illicites en provenance d'Afrique,

Notant qu'en 2025 la Commission procède à un examen des dépenses, conformément au paragraphe 20 de la résolution 77/262 de l'Assemblée générale, en vue de renforcer la planification commune et intégrée des ressources et de promouvoir une culture de l'efficience et de l'efficacité dans l'utilisation des ressources humaines, matérielles et financières,

Exprimant ses remerciements pour la reconnaissance et le soutien reçus des membres de la Commission, des partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux, des entités du système des Nations Unies pour le développement, des organismes intergouvernementaux régionaux, de l'Union africaine et des organes de celle-ci,

- 1. Engage la Commission économique pour l'Afrique à faire face aux effets des crises dans le cadre du développement durable, de la transformation économique et du renforcement de la croissance inclusive, et ce :
- a) En intensifiant les politiques macroéconomiques et le financement novateur du développement conçus pour faire de l'Afrique un acteur de premier plan sur la scène mondiale ;
- b) En utilisant la Zone de libre-échange continentale africaine comme plateforme pour stimuler l'intégration et la compétitivité régionales,
- c) En renforçant l'action climatique, la sécurité alimentaire et la gestion durable des ressources naturelles à tous les niveaux, dans le but d'améliorer la résilience face aux chocs et aux catastrophes ;
- d) En accélérant l'industrialisation axée sur les ressources et la diversification économique,
- e) En renforçant le développement des infrastructures, y compris dans le secteur de l'énergie, pour favoriser un développement socioéconomique inclusif;
- f) En exploitant le potentiel de la science, des technologies émergentes et d'avant-garde et de l'innovation pour renforcer la transformation numérique, les capacités productives, la compétitivité, la gouvernance et la responsabilité;

- g) En continuant de soutenir la fourniture de données et de statistiques crédibles pour une analyse et une prise de décision fondées sur des données probantes ;
- h) En favorisant l'intégration des dimensions sociales dans tous les domaines d'action pour promouvoir l'inclusion sociale, veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte et réduire la pauvreté et les inégalités ;
- i) En renforçant les capacités pour aider les membres de la Commission à accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, sur la base des priorités stratégiques de la Commission ;
- 2. Prie le Secrétaire général de renforcer la capacité de la Commission à s'acquitter de ses mandats et à fournir à ses membres une assistance en matière de renforcement des capacités adaptée à leurs besoins et un appui stratégique et technique transformationnel et axé sur les résultats, en renforçant son pouvoir de mobilisation, son rôle de groupe de réflexion et ses fonctions opérationnelles, afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030, en particulier dans les domaines d'intervention stratégiques de la Commission, conformément à son programme de travail réaligné;
- 3. Décide d'adresser au Conseil économique et social, à sa session de fond de 2025, un projet de résolution sur cette question pour examen et adoption éventuelle.

B. L'utilisation de l'intelligence artificielle pour faire avancer le développement socioéconomique de l'Afrique

La Conférence des ministres,

Reconnaissant le potentiel de transformation de l'intelligence artificielle pour faire avancer le développement socioéconomique de l'Afrique et mettre en œuvre le programme de développement durable à l'horizon 2030¹ et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine,

Réaffirmant l'engagement des États africains en faveur d'un développement responsable, inclusif et éthique de l'intelligence artificielle, dans le respect des droits de l'homme, de la confidentialité des données et de la souveraineté des États africains.

Réaffirmant également l'attachement des États africains aux principes consacrés par la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, le Programme 2030, l'Agenda 2063, le Pacte numérique mondial², la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique et la Stratégie continentale de l'Union africaine sur l'intelligence artificielle,

Reconnaissant le rôle essentiel de l'intelligence artificielle pour stimuler la croissance et l'innovation dans des secteurs tels que les soins de santé, l'éducation, l'agriculture et les infrastructures,

Affirmant qu'un réseau solide de chercheurs, d'entreprises et d'utilisateurs dans le domaine de l'intelligence artificielle peut contribuer de manière significative à la diversification économique, à la création d'emplois et à l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble de la population du continent,

25-00584 **25/29**

¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

² Résolution 79/1 de l'Assemblée générale, annexe I.

Notant avec inquiétude les risques potentiels associés à l'intelligence artificielle, notamment les suppressions d'emplois, l'exploitation des données, les biais dans la prise de décision algorithmique et les vulnérabilités en matière de cybersécurité,

Constatant la nécessité de réduire la fracture numérique en offrant un accès équitable aux technologies de l'intelligence artificielle et en assurant le développement adéquat du capital humain en Afrique afin de rendre les travailleurs du continent compétitifs sur le marché mondial de l'emploi,

Reconnaissant la nécessité impérieuse de créer un environnement propice au développement et à la généralisation des technologies de l'intelligence artificielle en Afrique,

Reconnaissant également l'importance des initiatives visant à renforcer les capacités en matière d'intelligence artificielle dans les États africains afin d'optimiser les retombées des avancées technologiques,

Notant avec satisfaction le lancement de diverses initiatives visant à faire progresser la recherche, l'éducation et l'innovation en matière d'intelligence artificielle dans tout le continent.

Notant également avec satisfaction les progrès accomplis par la Commission dans la création du Centre africain de recherche sur l'intelligence artificielle au Congo et de pôles d'innovation dans toute l'Afrique, et dans l'action menée en vue de faire en sorte que les établissements d'enseignement intègrent l'intelligence artificielle et la formation aux compétences numériques dans leurs programmes d'études,

- 1. Invite les membres de la Commission économique pour l'Afrique à formuler et à mettre en œuvre des stratégies nationales en matière d'intelligence artificielle qui soient conformes à leurs objectifs de développement et répondent aux besoins locaux ;
- 2. Invite également les membres de la Commission à investir dans l'infrastructure numérique et la production de données, ainsi que dans des programmes de gestion, d'éducation et de formation connexes, en vue de doter les travailleurs des compétences qui leur permettront d'exploiter pleinement les technologies de l'intelligence artificielle ;
- 3. Demande à la Commission et à ses partenaires de continuer à apporter un appui à ses membres dans la mise en place d'environnements favorables au développement de l'intelligence artificielle, y compris des structures réglementaires, institutionnelles et de gouvernance appropriées aux niveaux national et régional, et un financement adéquat pour la recherche, l'innovation et le développement des entreprises ;
- 4. Demande également à la Commission et à ses partenaires de faciliter la recherche fondée sur les politiques et de mettre en place des plateformes de partage des connaissances et des réseaux de collaboration entre ses membres afin de promouvoir l'échange de bonnes pratiques en matière de déploiement de l'intelligence artificielle ;
- 5. Encourage la Commission à travailler avec ses partenaires à l'élaboration de lignes directrices éthiques et de cadres réglementaires pour encadrer les applications de l'intelligence artificielle, en vue de garantir l'équité, la responsabilité et le respect des droits de l'homme.

C. Plan-programme et budget-programme pour 2026

La Conférence des ministres,

Reconnaissant l'importance stratégique des plans-programmes et des budgets-programmes annuels pour la mise en contexte et l'exécution du programme de travail de la Commission économique pour l'Afrique conformément aux orientations stratégiques et aux fonctions essentielles de la Commission, dans le cadre de ses neuf sous-programmes et en application des orientations du Conseil économique et social,

Rappelant le réalignement du programme de travail de la Commission pour permettre une plus grande concentration sur les priorités émergentes et son harmonisation avec les priorités de développement et les aspirations de l'Afrique, en particulier les principales transformations qui sont nécessaires pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030¹ et la mise en œuvre de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine,

Consciente de l'évolution du paysage du développement régional, notamment de l'adhésion de l'Union africaine au Groupe des Vingt, de l'accession de l'Afrique du Sud à la présidence du Groupe des Vingt et de la contribution de l'Afrique à la réforme de l'architecture financière mondiale, ainsi que de nombreuses autres demandes d'appui stratégique et technique actif de la part de la Commission,

Prenant note des changements organisationnels qui ont été effectués en vue d'améliorer l'efficacité programmatique et organisationnelle de la Commission, tels que décrits dans la note administrative que le Secrétaire exécutif de la Commission a soumise à la Conférence des ministres lors de la cinquante-septième session de la Commission économique pour l'Afrique²,

Rappelant que la Commission procède à un examen des dépenses conformément au paragraphe 20 de la résolution 77/262 de l'Assemblée générale du 30 décembre 2022 et dans le contexte du plan d'action pour l'initiative intitulée « Organisation des Nations Unies 2.0 », qui vise à réaliser une transformation institutionnelle en renouvelant les compétences, les procédures et la culture afin d'avoir plus d'impact et de s'adapter aux défis et aux opportunités à venir,

Considérant que l'Afrique continue d'être affectée par des crises et des conflits récurrents à l'intérieur et à l'extérieur de la région, qui accroissent sa vulnérabilité aux chocs et entraînent des mutations socioéconomiques et environnementales rapides,

Soulignant qu'il importe de mener des initiatives ciblées qui prennent en compte les dernières avancées technologiques et scientifiques ainsi que le deuxième plan décennal de mise en œuvre (2024-2033) de l'Agenda 2063, et que ces initiatives doivent viser à améliorer l'interface science-politique-société, à renforcer la mobilisation des ressources, à favoriser le développement des infrastructures et à poursuivre l'appui à l'intégration régionale, à la diversification économique, à l'industrialisation durable, à la sécurité alimentaire et à l'action en faveur du climat.

Sachant que le projet de plan-programme et de budget-programme pour 2025 traduisent les résultats escomptés de l'examen susmentionné et les efforts que la Commission économique pour l'Afrique ne cesse de déployer pour améliorer la mise en œuvre des orientations stratégiques de son programme, et pouvoir ainsi mobiliser des ressources pour financer le

25-00584

¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

² E/ECA/COE/43/INF/2.

redressement économique du continent après la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19) et d'autres crises mondiales,

Ayant examiné le plan-programme et le budget-programme pour 2026, dans lesquels sont mis en lumière les objectifs et les principaux résultats et produits escomptés pour tous les sous-programmes,

Adopte le plan-programme et le budget-programme pour 2026 de la Commission économique pour l'Afrique, en prenant note des tâches et responsabilités accrues de la Commission et du rôle de catalyseur que l'examen des dépenses joue dans l'amélioration de la planification conjointe et intégrée des ressources et dans le renforcement d'une culture de l'efficacité au sein de la Commission.

D. L'utilisation des chaînes de valeur régionales pour tirer parti des richesses de l'Afrique

La Conférence des ministres,

Soulignant le potentiel immense, et pourtant largement inexploité, des chaînes de valeur régionales africaines, grâce à l'abondance des ressources naturelles dont dispose le continent, qui fournissent des intrants essentiels aux industries à valeur ajoutée,

Notant avec préoccupation la perturbation des chaînes de valeur mondiales causée par la montée du protectionnisme et des tensions commerciales, qui rend indispensable la constitution de chaînes de valeur régionales africaines afin de renforcer la résilience du continent, de réduire sa dépendance à l'égard de marchés éloignés, de diversifier la prise de risques et de renforcer son autosuffisance industrielle grâce à une intégration commerciale intra-africaine plus poussée,

Reconnaissant que, dans le cadre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, de nouvelles possibilités se créent pour les chaînes de valeur régionales grâce à la suppression des obstacles tarifaires et non tarifaires qui entravent depuis longtemps le commerce intra-africain, avec pour corollaire une réduction des coûts des échanges transfrontières des biens, des services et des intrants,

Soulignant que l'application intégrale de l'Accord devrait accroître sensiblement le commerce intra-africain grâce à l'harmonisation des règles d'origine et au mécanisme de cumul qu'il prévoit, permettant aux États africains de respecter collectivement les seuils de contenu local et régional par voie d'une création de valeurs partagée et d'une collaboration dans la concrétisation des chaînes de valeur,

Affirmant que, dans le deuxième plan décennal de mise en œuvre (2024-2033) de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, les États membres de l'Union sont encouragés à rendre opérationnelles les chaînes de valeur régionales dans le but d'accroître la part du continent dans le commerce mondial et la production industrielle,

Rappelant la Déclaration de Niamey sur l'industrialisation et la diversification économique, adoptée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à sa session extraordinaire, tenue à Niamey en novembre 2022, dans laquelle il était demandé aux États membres de l'Union d'aider à la mise en place de chaînes de valeur régionales dans des secteurs prioritaires tels que l'alimentation, l'automobile, le textile fondé sur le coton et les produits pharmaceutiques,

Rappelant également que la Déclaration sur l'industrialisation et la diversification économique contient l'engagement de tirer parti de zones

économiques spéciales durables pour en faire des pôles d'intégration régionale des chaînes de valeur.

Se félicitant des textes issus du Sommet extraordinaire de l'Union africaine tenu à Kampala en janvier 2025, dont la stratégie et le plan d'action du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, qui constituent une feuille de route décennale pour la transformation des systèmes agroalimentaires africains en intensifiant les investissements dans les chaînes de valeur régionales concernant les produits agricoles essentiels, en vue d'assurer la sécurité alimentaire et la pérennité des moyens d'existence,

- 1. Encourage les membres de la Commission économique pour l'Afrique à intégrer le développement des chaînes de valeur régionale dans leurs stratégies nationales et régionales, conformément à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et à l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, et à faciliter la mise en œuvre rapide de ces stratégies ;
- 2. Encourage également les membres de la Commission à accroître la compétitivité des zones économiques spéciales en approfondissant les liens industriels continentaux, en favorisant la création de valeur sur le plan régional et en augmentant la proportion de contenu local dans les biens fabriqués sur le continent ;
- 3. Demande aux membres de la Commission de renforcer le développement des infrastructures, notamment dans les secteurs des transports, de l'énergie, de la connectivité numérique et des services financiers, afin d'assurer le bon fonctionnement des chaînes de valeur régionales et des zones économiques spéciales, favorisant ainsi le commerce, l'industrialisation et l'investissement sans friction;
- 4. Exhorte la Commission et ses partenaires à intensifier l'appui en matière d'analyse et de renforcement des capacités aux membres de la Commission pour la mise en place de chaînes de valeur régionales et de zones économiques spéciales compétitives, en les aidant notamment à incorporer les dispositions de l'Accord dans leur législation nationale, à réduire les risques pour les investissements dans les secteurs prioritaires, et à établir des règlements et des normes visant à assurer le succès de la nouvelle génération de zones économiques spéciales en Afrique.